



## CONDITIONS GENERALES ACCES INTERNET

*Dernière version en date du 01 Janvier 2016*

### DEFINITIONS

Accès Internet: Service permettant au Client d'accéder au réseau Internet.

Assistance technique: Service chargé de conseiller le Client lors de l'installation et de l'utilisation de son Service par la fourniture de la documentation adéquate.

ADSL: Technologie permettant l'utilisation du réseau téléphonique pour accéder au réseau Internet à haut débit .

ARCEP: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

Client: Personne physique ou morale, professionnel de droit privé ou public, signataire des conditions contractuelles générales de WAYS.COM pour tout service souscrit auprès de la société WAYS.COM.

Documentation: WAYS.COM met à la disposition du Client un ensemble d'outils et documentations accessibles sur le site de WAYS.COM.

Frais de mise en service: Frais facturés au Client par WAYS.COM lors de la création et de l'activation du Service.

Identifiant Client: Compte Client pour tout service souscrit auprès de WAYS.COM et permettant l'accès à l'interface de gestion.

Incident: Problème ou dysfonctionnement rencontré sur le Service et relevant de la responsabilité de WAYS.COM. Sont considérés comme relevant de la responsabilité de WAYS.COM les causes suivantes : problème matériel, réseau, électrique ...

Infogérance: Prestation spécifique réalisée par WAYS.COM à la demande du Client et faisant l'objet d'une facturation.

Interface de gestion: Espace accessible sur le site de WAYS.COM par le Client après identification par l'entrée de son identifiant client et mot de passe correspondant.

Matériel: Antenne, Modem ou Routeur mis à disposition par WAYS.COM permettant l'accès au réseau Internet depuis le site du Client.

Service: Désigne l'ensemble des services fournis par WAYS.COM conformément aux contrats souscrits par le Client.

Site WAYS.COM: Site de la société WAYS.COM accessible depuis le réseau internet à l'adresse <http://www.wayscom.fr>

Site du Client: Désigne le local, le domicile, l'établissement ou l'adresse du Client pour lequel le Service est souscrit.

Ticket Incident: Demande d'intervention effectuée par le Client auprès de WAYS.COM dans le cadre d'un incident.



## CONDITIONS GENERALES ACCES INTERNET

*Dernière version en date du 01 Janvier 2016*

Les présentes sont conclues entre:

- La société WAYS.COM, SARL, société de droit français, 513 ZI Collery 5 97300 CAYENNE, inscrite au RCS de Cayenne - au numéro B 483 904 223, représentée par M. GUIN, ci-dessous nommée WAYS.COM,
- et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel de droit privé ou de droit public, domicilié en Guyane, éligible aux offres d'accès Internet de WAYS.COM, ci-après nommée le Client.

### ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE FOURNITURE D'UN ACCES INTERNET.

Les présentes conditions générales sont applicables à toute souscription d'un accès INTERNET auprès de WAYS.COM. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations. Aucune condition particulière sauf conditions particulières éventuelles de WAYS.COM ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de WAYS.COM, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à WAYS.COM, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Le fait que WAYS.COM ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par WAYS.COM à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles WAYS.COM s'engage à fournir au Client via son infrastructure, un accès Internet.

WAYS.COM assure la connexion du site du Client au réseau Internet par le biais d'équipements spécifiques mis à disposition par WAYS.COM au Client.

Le Client reconnaît expressément que WAYS.COM ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, et à la réalisation de l'infrastructure Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

### ARTICLE 3 : ASSISTANCE

WAYS.COM met à disposition du Client une liste d'envoi (mailing-list), la documentation, le forum WAYS.COM et le service d'assistance technique, disponible par email ou téléphone dont les coordonnées figurent sur le site WAYS.COM.

### ARTICLE 4 : MODALITES DE SOUSCRIPTION

Pour souscrire au Service, il appartient au Client de se connecter sur le site de WAYS.COM.

Le Client indique lors de sa commande le numéro de téléphone correspondant à l'adresse pour laquelle il souhaite que soit installé l'accès INTERNET. WAYS.COM vérifiera l'éligibilité de son adresse avec ses offres INTERNET.

Il appartient ensuite au Client de créer un compte client lors de la commande ou se connecter à partir de son compte déjà existant. Le Client doit s'assurer que les informations renseignées sont exactes.

Pour toute souscription d'un service d'accès INTERNET, WAYS.COM se réserve la possibilité de demander au Client de lui adresser par voie postale ou électronique une liste de documents justificatifs de son identité, de son lieu de résidence et de sa domiciliation bancaire permettant le maintien de son service au-delà du premier mois.

Lors de la commande, le Client est invité à communiquer à WAYS.COM l'autorisation de prélèvement permettant la mise en place du prélèvement bancaire. A défaut de réception de ces documents dans les quinze (15) jours suivant la validation du bon de commande initial, le Service pourra être suspendu de plein droit par WAYS.COM.

Le Client garantit avoir fait les démarches nécessaires afin de recevoir le matériel permettant la souscription du Service, ou intervenir pour le compte et à la demande de celui-ci.

A défaut, WAYS.COM facturera une somme forfaitaire de 250 euros TTC pour toute souscription n'ayant pas les autorisations,

**ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS**

WAYS.COM commence la procédure de mise en place de l'accès INTERNET du Client à compter de la validation du Bon de commande rempli par le Client et de la validation par WAYS.COM du mode de paiement correspondant. WAYS.COM accusera réception au Client du Bon de commande, du paiement, et l'informerá par courrier électronique de l'état d'avancement de la configuration de son service.

L'accusé de réception de la commande constitue une condition de formation du contrat entre les parties. Le contrat sera réputé conclu à l'issue de cet envoi. La mise à disposition effective de l'accès INTERNET détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet.

Par ailleurs, il est rappelé que WAYS.COM n'interviendra pas dans les relations contractuelles liant le Client à d'autres opérateurs, le Client reste tenu de respecter ses engagements antérieurs.

Dans l'hypothèse d'un déménagement du Client (changement de domicile ou d'établissement) dans une zone éligible au Service, le Client dispose de la faculté de demander le transfert de son accès internet à sa nouvelle adresse. Dans ce cas, le Client sera réengagé pour une nouvelle période de 12 mois à compter de l'activation du Service à la nouvelle adresse. Le Client peut parallèlement demander la résiliation anticipée de son service mais sera redevable des mois restants jusqu'au terme de son engagement initial.

Dans l'hypothèse d'un déménagement dans une zone non éligible au Service, le Client peut résilier sans frais son Service dans les conditions définies par l'article 14.2. des présentes.

Dans le cadre d'un déménagement vers une adresse située dans une zone non éligible au Service, WAYS.COM se réserve la possibilité de demander au Client de lui communiquer tout document justificatif permettant de confirmer le changement d'adresse du Client.

**ARTICLE 6 : CONDITIONS D'EXPLOITATION**

WAYS.COM s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Par conséquent, WAYS.COM s'efforcera d'offrir un accès Internet de qualité.

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas des différents fournisseurs d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité de service indépendante de la volonté de WAYS.COM et extérieure à ses moyens techniques tels que définis à l'article 8 des présentes.

WAYS.COM informe le Client que les débits de son accès INTERNET sont annoncés pour un débit maximum mais ne sont en aucun cas garantis par WAYS.COM. En effet ils peuvent varier selon la distance entre le site du Client et l'infrastructure la plus proche du client.

**ARTICLE 7 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE**

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de WAYS.COM toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Il appartient au Client de vérifier le bon fonctionnement de son matériel et de s'assurer qu'il lui permet de bénéficier d'un service de qualité. WAYS.COM rappelle que la qualité de l'installation téléphonique/informatique, du réseau électrique du site où est installé le Service peut avoir une incidence sur la qualité du débit.

**ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DE WAYS.COM**

WAYS.COM s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. WAYS.COM s'engage à:

8.1. Assurer la disponibilité de l'accès INTERNET du Client. En cas de nécessité, WAYS.COM pourra procéder à des interventions de maintenance préventive ou d'urgence (pouvant dans certains cas entraîner une interruption du Service). WAYS.COM informera alors, dans la mesure du possible et dans un délai raisonnable, le Client en lui précisant la nature et la durée de l'intervention, afin que le Client puisse prendre ses dispositions.

8.2. Intervenir dans les meilleurs délais en cas d'incident relevant de sa responsabilité.

8.3. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

8.4. WAYS.COM permet l'accès Internet depuis les équipements terminaux situés sur le site du Client. A ce titre, WAYS.COM ne garantit la livraison du service qu'à compter de la prise réseau du matériel fourni, dès lors que la connexion du matériel incombe au Client. Il

appartient également au Client de vérifier le bon fonctionnement de son matériel et de s'assurer qu'il lui permet de bénéficier d'un service de qualité.

**ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE WAYS.COM**

WAYS.COM est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. WAYS.COM s'efforce à mettre les moyens qu'il estime requis pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du Service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, ou pour des raisons d'ordre public ou de sécurité du réseau.

Il est rappelé que WAYS.COM n'intervient pas dans la connexion physique des équipements du Client, il appartient au Client de se conformer aux recommandations de WAYS.COM lors de la connectivité des équipements terminaux. Lorsque le Client utilise ses propres équipements, il lui appartient de vérifier la conformité de son matériel et de ses connectiques avec les recommandations de WAYS.COM.

WAYS.COM n'est pas responsable de la qualité des câbles réseaux présents sur le site du Client qui peuvent directement impacter les débits obtenus lors de l'utilisation du Service.

WAYS.COM ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance ou problème technique rencontré par le Client sur ses équipements suite aux interventions effectuées par lui-même, son personnel, ses sous-traitants.

En outre, la responsabilité de WAYS.COM ne sera pas engagée dans les cas de Force majeure au sens habituellement reconnu par la jurisprudence française, ou résultant d'un fait imprévisible imputable à un tiers à WAYS.COM.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

WAYS.COM ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le (ou les) serveur du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

WAYS.COM ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet.

Dans l'hypothèse d'un manquement grave et répété de WAYS.COM à ses obligations au contrat, WAYS.COM procèdera à la réparation des dommages subis par le Client sous réserve de leur justification complète.

Les réparations dues par WAYS.COM en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

En aucun cas, WAYS.COM ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du Service fourni par WAYS.COM, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées. Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de WAYS.COM, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à WAYS.COM et/ou facturées au Client par WAYS.COM et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de WAYS.COM a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à WAYS.COM au titre des présentes.

**ARTICLE 10 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le Client s'engage à communiquer et à justifier ses coordonnées, lieu de résidence et informations bancaires exactes dans les quinze (15) jours suivant le paiement du bon de commande initial, ainsi qu'à procéder à leur mise à jour régulièrement.

Il appartient au Client de transmettre des informations valides permettant son identification. Il s'engage à communiquer les documents à jour dès que nécessaire (déménagement, changement de domiciliation bancaire...).



## CONDITIONS GENERALES ACCES INTERNET

*Dernière version en date du 01 Janvier 2016*

En cas de litige, WAYS.COM se réserve le droit de cesser immédiatement le Service et de réclamer des dommages et intérêts pour l'indemnisation de tout préjudice.

Le Client s'engage à utiliser le Service conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Client reconnaît que WAYS.COM peut être amené à lui transmettre des recommandations techniques visant à améliorer la qualité du Service et/ou sa sécurité et s'engage à ce titre à se connecter régulièrement à son interface de gestion ainsi qu'à son service de messagerie électronique.

Le Client reconnaît que WAYS.COM peut être amené, dans le but d'améliorer la qualité du Service, à effectuer des interventions techniques sur ses infrastructures susceptibles d'altérer le bon fonctionnement du Service ou de le suspendre pour une durée limitée. WAYS.COM se bornera à communiquer préalablement par l'intermédiaire de l'ensemble des moyens de communication dont elle dispose, les modalités de l'interruption du Service ainsi que la durée estimée de la coupure du service.

Le Client s'engage à utiliser des équipements de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, et à utiliser le Service conformément aux dispositions du présent Contrat.

Le Client s'engage notamment à ne pas utiliser le Service pour des envois de courriels frauduleux, attaques informatiques, ou pour toute utilisation portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et à vérifier la conformité et la légalité de l'utilisation du Service dans le pays de réception du Service.

Le Client ne pourra prétendre au remboursement, au remplacement ou à quelque indemnisation que ce soit par WAYS.COM des dégâts ou des pannes que pourrait subir son propre matériel en raison de l'utilisation du Service (virus informatiques etc...). En cas de défaillance de l'équipement terminal du fait du Client, WAYS.COM ne saurait être tenu pour responsable de l'interruption du Service. En conséquence, le Client devra s'acquitter des sommes dues à WAYS.COM pour assurer la prestation.

En cas d'utilisation considérée comme abusive, WAYS.COM adressera un avertissement au Client l'intimant de cesser cette utilisation non conforme ou manifestement illicite. A défaut d'intervention du Client, WAYS.COM se réserve le droit de suspendre le Service du Client. WAYS.COM informera le Client de la situation et l'invitera, le cas échéant, à vérifier l'adéquation de l'offre souscrite avec ses besoins.

Le Client s'interdit toute opération de "spoofing" qui consiste à transmettre une autre adresse IP, adresse MAC en lieu et place des données d'identification Réseau attribuées au Client par WAYS.COM dans le cadre du Service.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable du contenu, des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses susceptibles de transiter sur le réseau Internet par l'intermédiaire de l'accès ADSL du Client. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques.

En conséquence, WAYS.COM ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit. WAYS.COM ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, WAYS.COM ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client garantit relever indemne WAYS.COM de toute action en revendication de tiers liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal.

A ce titre, le Client indemniserà WAYS.COM de tous frais, charges et dépenses que celui-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais raisonnables des conseils de WAYS.COM, même par une décision de justice non définitive.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de WAYS.COM. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de WAYS.COM à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir WAYS.COM de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre WAYS.COM et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du matériel consécutif à toute mauvaise utilisation, par les membres de son personnel des équipements connectés au réseau WAYS.COM et de nature à engendrer une défaillance.

Le Client s'engage à informer WAYS.COM dans les 30 jours de toute modification concernant sa situation.

En Application des dispositions de l'article 5 de la loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, le Client est informé des dispositions de l'article L. 336-3 du code de la propriété intellectuelle : « La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise. Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé. »

WAYS.COM rappelle que la responsabilité du Client pourra être engagée en cas de manquement aux dispositions de l'article L. 336-3 du CPI.

En cas de manquement, le Client pourra (notamment) recevoir une mise en demeure de la Commission de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (commission HADOPI).

En cas de récidive, la Commission Hadopi pourra ordonner à WAYS.COM la suspension de l'accès INTERNET du Client.

WAYS.COM rappelle qu'il appartient au Client de veiller à la sécurisation de son accès INTERNET par le biais des documentations disponible sur le site WAYS.COM (conformément aux dispositions de l'article L. 336-3 du Code de la propriété intellectuelle).

WAYS.COM rappelle au Client les dispositions des articles L. 335-2, L. 335-3, L. 335-4, L. 335-6 et L. 335-7 du code de propriété intellectuelle:

#### Article L335-2

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit.

La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaisants. Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende.

#### Article L335-3

Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi.

Est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel définis à l'article L. 122-6.

Est également un délit de contrefaçon toute captation totale ou partielle d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle en salle de spectacle cinématographique.

#### Article L335-4

Est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende toute fixation, reproduction, communication ou mise à disposition du public, à titre onéreux ou gratuit, ou toute télédiffusion d'une prestation, d'un phonogramme, d'un vidéogramme ou d'un programme, réalisée sans l'autorisation, lorsqu'elle est exigée, de l'artiste-interprète, du producteur de phonogrammes ou de vidéogrammes ou de l'entreprise de communication audiovisuelle.

Est punie des mêmes peines toute importation ou exportation de phonogrammes ou de vidéogrammes réalisée sans l'autorisation du producteur ou de l'artiste-interprète, lorsqu'elle est exigée.

Est puni de la peine d'amende prévue au premier alinéa le défaut de versement de la rémunération due à l'auteur, à l'artiste-interprète ou au producteur de phonogrammes ou de vidéogrammes au titre de la copie privée ou de la communication publique ainsi que de la télédiffusion des phonogrammes.

Est puni de la peine d'amende prévue au premier alinéa le défaut de versement du prélèvement mentionné au troisième alinéa de l'article L. 133-3.

Lorsque les délits prévus au présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement

et à 500 000 euros d'amende.

**Article L335-6**

Les personnes physiques coupables de l'une des infractions prévues aux articles L. 335-2 à L. 335-4-2 peuvent en outre être condamnées, à leurs frais, à retirer des circuits commerciaux les objets jugés contrefaisants et toute chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

La juridiction peut prononcer la confiscation de tout ou partie des recettes procurées par l'infraction ainsi que celle de tous les phonogrammes, vidéogrammes, objets et exemplaires contrefaisants ou reproduits illicitement ainsi que du matériel spécialement installé en vue de la réalisation du délit.

Elle peut ordonner la destruction, aux frais du condamné, ou la remise à la partie lésée des objets et choses retirés des circuits commerciaux ou confisqués, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Elle peut également ordonner, aux frais du condamné, l'affichage du jugement ou la diffusion du jugement prononçant la condamnation, dans les conditions prévues à l'article 131-35 du code pénal.

**Article L335-7**

Lorsque l'infraction est commise au moyen d'un service de communication au public en ligne, les personnes coupables des infractions prévues aux articles L. 335-2, L. 335-3 et L. 335-4 peuvent en outre être condamnées à la peine complémentaire de suspension de l'accès à un service de communication au public en ligne pour une durée maximale d'un an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant la même période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Lorsque ce service est acheté selon des offres commerciales composites incluant d'autres types de services, tels que services de téléphonie ou de télévision, les décisions de suspension ne s'appliquent pas à ces services.

La suspension de l'accès n'affecte pas, par elle-même, le versement du prix de l'abonnement au fournisseur du service. L'article L. 121-84 du code de la consommation n'est pas applicable au cours de la période de suspension.

Les frais d'une éventuelle résiliation de l'abonnement au cours de la période de suspension sont supportés par l'abonné.

Lorsque la décision est exécutoire, la peine complémentaire prévue au présent article est portée à la connaissance de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet, qui la notifie à la personne dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne afin qu'elle mette en œuvre, dans un délai de quinze jours au plus à compter de la notification, la suspension à l'égard de l'abonné concerné.

Le fait, pour la personne dont l'activité est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne, de ne pas mettre en œuvre la peine de suspension qui lui a été notifiée est puni d'une amende maximale de 5 000 €.

Le 3° de l'article 777 du code de procédure pénale n'est pas applicable à la peine complémentaire prévue par le présent article.

**ARTICLE 11 : DUREE DU CONTRAT**

Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée avec une période d'engagement de douze (12) mois. Le Client peut résilier à tout moment le Service sous réserve du paiement des sommes restant dues jusqu'à la fin de la période d'engagement.

**ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE**

Pendant toute la durée du contrat et pendant les deux années suivant sa résiliation, chacune des parties s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles échangées sans le consentement exprès et préalable de l'autre partie.

Toutefois, les engagements pris par chacune des parties au titre des présentes ne s'appliqueront pas:

- aux informations confidentielles divulguées à toute filiale de chacune des parties, consultants, sous traitants, ou toute autre personne en relation avec la fourniture des services, à condition que la partie ayant divulgué ces informations prennent toutes les précautions nécessaires afin de s'assurer que toutes ces personnes gardent l'information confidentielle ;
- aux informations relevant notoirement, et préalablement à la signature des présentes, du domaine public ;
- aux informations devant être divulguées en vertu de la loi ou de la réglementation applicable, ou que injonction judiciaire ou administrative.

**ARTICLE 13 : PRIX ET FACTURATION**

13.1. Les prix des services fournis par WAYS.COM au titre du contrat de prestations de services de WAYS.COM font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations fournies.

Les tarifs en vigueur sont ceux disponibles en consultation en ligne sur le site WAYS.COM et, sur demande, à WAYS.COM. Les prix des services et prestations proposés sont mentionnés dans le bon de commande; ils s'entendent toutes taxes comprises et sont payables en euros, d'avance et à réception du bon de commande, pour la période indiqué sur le bon de commande.

13.2. Le paiement du bon de commande initial est effectué par prélèvement bancaire par l'intermédiaire des informations bancaires



## CONDITIONS GENERALES ACCES INTERNET

*Dernière version en date du 01 Janvier 2016*

communiquées par le Client lors de la commande du Service, ou par carte bancaire. Le choix du mode de paiement est paramétrable dans l'Interface de gestion du Client.

Le paiement effectué pour le renouvellement du Service, est effectué par prélèvement automatique (sous réserve que le Client ait transmis l'ensemble des documents requis), ou par carte bancaire.

Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé (ni mandat Cash, ni paiement Swift...), autre que ceux cités précédemment.

13.3. Les prix des services payés d'avance sont garantis pour la période concernée. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera la suspension du Services. WAYS.COM notifiera au Client par le biais d'un courriel de rappel de l'obligation d'acquitter le prix du renouvellement du ou des Services concerné(s).

Cette notification sera faite par e-mail, et sera adressée au contact de facturation (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du Client). Le Client recevra une facture « acquittée » après validation du paiement par WAYS.COM.

En cas de difficultés rencontrées par WAYS.COM lors du prélèvement bancaire ne permettant pas le renouvellement du Service, WAYS.COM enverra un courriel au Client l'invitant à régulariser l'incident de paiement dans les meilleurs délais.

A défaut de paiement de la part du Client, WAYS.COM enverra un e-mail de notification d'arrêt du Service et entreprendra l'arrêt et le débranchement du Service du Client, le Client recevra une notification par courrier électronique et/ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception pour l'informer de l'arrêt du Service pour défaut de paiement.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non accepté(e) par WAYS.COM, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par WAYS.COM de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

13.4. Le Client autorise expressément WAYS.COM à lui transmettre sa facture au format électronique. Le Client peut par ailleurs retrouver l'historique de ses factures par l'intermédiaire de son Interface de gestion.

### 13.5 : Rétablissement du service

WAYS.COM s'engage à rétablir l'accès Internet du Client sous quatre jours ouvrés à compter de la notification par le Client du dysfonctionnement de son service, sous réserve que ce dysfonctionnement soit directement imputable à WAYS.COM.

- A défaut et sur demande du Client, WAYS.COM procédera au remboursement sous forme d'avoir sur la prochaine facture, de la somme correspondant au prix du Service au prorata temporis de la période concernée par le dysfonctionnement total du Service. WAYS.COM ne sera redevable d'aucune compensation en cas de non respect du délai précité dans les cas suivants :

- force majeure au sens habituellement reconnu par la jurisprudence française,
- demande d'intervention d'un technicien au domicile du Client,
- du fait d'une mauvaise utilisation ou configuration des équipements mis à disposition par WAYS.COM au Client,
- d'une interruption intervenant conformément aux dispositions prévues à l'article 14 des présentes,
- d'un remplacement du Matériel mis à disposition par WAYS.COM au Client,

## ARTICLE 14 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

14.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure.

14.2 Le Client est libre de résilier sans frais le Contrat par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à WAYS.COM 513 ZI Collery 5 97300 CAYENNE ou par l'intermédiaire de son Interface de gestion, et sous réserve de transmettre l'ensemble des documents justificatifs, dans les cas suivants: Licenciement; surendettement; déménagement (dans les conditions définies par l'article 5 des présentes); maladie ou handicap rendant impossible l'usage du Service; Mise en détention; décès; cas de force majeure au sens habituellement reconnu par la jurisprudence française.

14.3. Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat, sous réserve du paiement des sommes restant dues si la résiliation intervient avant la fin de la période de douze mois. Il appartient au Client de préciser la date de prise d'effet de sa demande de résiliation: à réception ou à la fin du cycle de facturation en cours à la date de réception.

14.4. Le non-respect par le Client des présentes conditions, entraînera le droit pour WAYS.COM de procéder à la résiliation du Service après mise en demeure préalable restée sans effet pour une durée de sept jours, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels WAYS.COM pourrait prétendre.

Si WAYS.COM résilie le contrat dans les conditions prévues ci-dessus, le Client ne pourra prétendre au remboursement par WAYS.COM des sommes correspondantes aux prestations déjà effectuées par WAYS.COM, et WAYS.COM ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du Client. En revanche, si le non-respect des obligations du client entraînait un préjudice pour WAYS.COM, WAYS.COM se réserve le droit de poursuivre le Client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le

remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par WAYS.COM.

14.5. WAYS.COM se réserve la possibilité de ne pas assurer le renouvellement du Service à son terme. WAYS.COM notifiera alors l'arrêt du Service par communication électronique adressée au Client. Les contrats en cours à la date de la notification seront poursuivis jusqu'à leur date d'expiration sans possibilité de renouvellement.

14.6. En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

14.7. La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

14.8. Le Service est restreint, limité, suspendu ou résilié de plein droit si le paiement n'est pas effectif.

14.9. En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

14.10. Le Client accepte par avance que WAYS.COM effectue une restriction, limitation ou suspension du Service si WAYS.COM reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables applicables.

14.11. Toute notification du Client au titre du présent article devra être adressée à WAYS.COM par LRAR.

14.12. WAYS.COM se réserve le droit de suspendre immédiatement le Service pour se conformer à toute décision de justice ou administrative ou pour se conformer à la loi ou encore afin d'éviter tout dommage potentiel sur le réseau.

#### ARTICLE 15 : CESSION DU CONTRAT

Il est expressément convenu que le client n'a pas la possibilité de céder, à titre gracieux ou onéreux, les droits et obligations visés aux présentes, sans l'accord préalable et exprès de WAYS.COM. Le client signataire des présentes sera considéré comme le seul co-contractant de WAYS.COM. Le Client reconnaît la possibilité à WAYS.COM, sous réserve de l'en aviser préalablement, de céder et/ou transférer le bénéfice du présent Contrat à tout tiers dont il détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social, qui détient, directement ou indirectement, la majorité de son capital social ou dont le capital social est détenu majoritairement par une entité identique à celle qui détient la majorité de son capital social.

#### ARTICLE 16 : DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du Service et de l'annuaire. Le destinataire des données est la société WAYS.COM. Le Client accepte que les données personnelles le concernant soient stockées, traitées et transférées par WAYS.COM à ses filiales, notamment hors de l'Union Européenne, celles-ci ne pourront toutefois accéder à ces données personnelles que pour s'acquitter de certaines fonctions indispensables à la fourniture du Service, dans le strict respect des droits du Client en matière de protection des données personnelles.

Les données transmises par le Client sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle puis le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. WAYS.COM s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client. Seules les filiales de WAYS.COM peuvent également y avoir accès.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant par courriel à l'adresse électronique :

contact@wayscom.com ou encore par courrier postal à l'adresse :  
WAYS.COM SARL, 513 ZI Collery 5 97300 Cayenne Guyane Française.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

#### ARTICLE 17 : DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation, et pour tout nouveau contrat souscrit, le Client de la faculté d'exercer

son droit de rétractation d'une durée de 7 (sept) jours francs à compter de la validation de sa commande par WAYS.COM.

Si ce délai expire un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, il est automatiquement prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. En cas d'exercice du droit de rétractation par le Client, WAYS.COM procédera au remboursement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle le Client a exercé son droit de rétractation.

Ce droit de rétractation s'effectue de préférence par e-mail auprès du service d'assistance technique ou par téléphone aux numéros de téléphone indiqués sur le site WAYS.COM.

Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

Parallèlement à ce qui précède, WAYS.COM laisse la possibilité au Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) de demander expressément l'exécution immédiate du Service à compter de la validation de sa commande et avant l'expiration du délai légal de 7 jours.

Dans ce cas et conformément aux termes de l'article 121-20-2 du code de la consommation, le Client ne dispose pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation tant lors de la première souscription du Service que lors des renouvellements ou nouvelle commande.

Dans tous les cas, l'exercice du droit de rétractation est exclu pour le Client pour lequel la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation ne peut être retenue.

## ARTICLE 18 : MODIFICATION

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent que WAYS.COM peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse électronique renseignée par le Client dans son Interface de gestion et enfin de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site WAYS.COM et de l'envoi d'un courrier électronique au Client. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions contractuelles interviendra alors dans un délai de trente jours à compter de la notification du client par courrier électronique. Dans cette hypothèse, le Client pourra résilier le contrat dans un délai de quatre mois à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

## ARTICLE 19 : DISPOSITIONS GENERALES

### 19.1. Divisibilité

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de services souscrit auprès de WAYS.COM, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

### 19.2. Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

### 19.3. Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de services de WAYS.COM et sont indissociables desdites Conditions générales.

L'ensemble de ces documents est dénommé dans le présent document «Conditions Générales».

### 19.4. Communications

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de WAYS.COM feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par WAYS.COM pendant toute la période des relations contractuelles.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour WAYS.COM : 513 ZI Collery 5 97300 Cayenne
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail fournies à WAYS.COM

### 19.5. Publicité et promotion

WAYS.COM pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.



## CONDITIONS GENERALES ACCES INTERNET

*Dernière version en date du 01 Janvier 2016*

### ARTICLE 20 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du code de la Consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Cayenne (Guyane Française), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête.

### ARTICLE 21 : LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.